

Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz
Réseau suisse des **droits de l'enfant**
Rete svizzera **diritti del bambino**
Child Rights Network Switzerland

Droits de l'enfant au Parlement – Aperçu de la session d'automne 2017

Durant cette session plusieurs interventions pertinentes du point de vu des droits de l'enfant seront traitées au **Conseil national**. L'initiative parlementaire Mazzone « [Introduire les droits politiques dès 16 ans pour renforcer la démocratie](#) » demande la modification de la Constitution de manière à ce que les Suisses et les Suissesses bénéficient des droits politiques déjà dès 16 ans. Afin de pouvoir exercer les droits politiques et afin de renforcer la démocratie le [Postulat Masshard](#) demande au Conseil fédéral de renforcer l'éducation à la citoyenneté, en particulier pour les élèves des écoles professionnelles. La [Motion Quadranti](#) se consacre à l'intégration professionnelle des jeunes réfugiés appelés à rester en Suisse. Cette motion charge le Conseil fédéral de régler le financement de la sélection et de l'offre visant à préparer les mineures et les jeunes adultes réfugiés aux examens du degré secondaire II.

Un autre objet se consacre à la politique familiale. La Motion Bertschy « [Congé de 14 semaines pour chacun des parents à condition que tous deux travaillent](#) » demande le remplacement de l'allocation de maternité par un congé parental. Ce dernier se composera de l'(actuelle) allocation de maternité de 14 semaines et d'une allocation de paternité de 14 semaines au maximum (droit dépendant d'une activité professionnelle des parents).

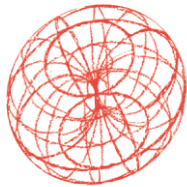
La motion Herzog « [Les troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité ne sont pas une maladie ! Rechercher les vraies causes du problème](#) » charge le Conseil fédéral de réduire massivement la prescription beaucoup trop importante de médicaments pour le traitement des TDAH à l'aide de mesures adaptées.

Un grand nombre d'autres interventions concernent le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte (voir aperçu détaillé plus bas).

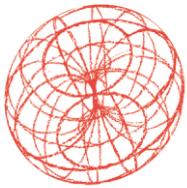
Au **Conseil des Etats** les droits de l'enfant ne sont abordés qu'en marge. Seule l'interpellation Compte « [Prise en charge des mineurs non accompagnés dans le domaine de l'asile](#) » convient d'être mentionnée. Avec cette interpellation il souhaite que le Conseil fédéral fournisse plusieurs réponses pour savoir si une attention soutenue est fournie aux besoins spécifiques de cette population particulièrement vulnérable et en particulier aussi si le Conseil fédéral fera des pas en direction des cantons en ce qui concerne les coûts.

Les programmes de la session ainsi que les ordres du jour des Chambres fédérales peuvent encore être modifiés et sont consultables sur les liens suivants :

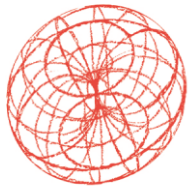
[Conseil national](#) | [Conseil des Etats](#)



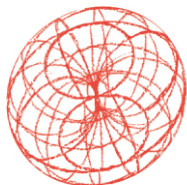
Date	Conseil national	Conseil des Etats
11.09.2017	<p>Traitement d'initiatives parlementaires dans la première phase: (Le traitement des initiatives parlementaires aura lieu aux dates suivantes: 12/21/26 septembre).</p> <p>16.444 (Initiative parlementaire groupe UDC): Donner la préférence à la famille. Le projet exige une modification du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte afin que le droit de représentation légale et le droit d'être institué curateur soient étendus aux parents au premier degré (parents, enfants) et aux parents au deuxième degré (frères et soeurs, grands-parents, petits-enfants) et que le droit de représentation comprenne fondamentalement aussi bien l'assistance personnelle et la gestion du patrimoine que la représentation dans tous les rapports juridiques avec des tiers. La commission des affaires juridiques du Conseil national n'a pas donné suite au projet avec 8 voix contre 15.</p> <p>16.453 (Initiative parlementaire Bertschy): Congé de 14 semaines pour chacun des parents à condition que tous deux travaillent. Le projet demande de compléter ou modifier le régime des allocations pour perte de gain de telle sorte que l'allocation de maternité soit remplacée par un congé parental. Celui-ci se composera de l'(actuelle) allocation de maternité de 14 semaines et d'une allocation de paternité de 14 semaines au maximum. Le droit à l'allocation de paternité ne sera accordé que si les deux parents exercent une activité lucrative après la naissance de l'enfant. La commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national ne donne pas suite au projet avec 13 voix contre 9.</p> <p>17.429 (Initiative parlementaire Mazzone): Introduire les droits politiques dès 16 ans pour renforcer la démocratie. Le projet demande la modification suivante de la Constitution : Art. 136, Al. 1</p>	<p>17.3619 (Interpellation Comte): Prise en charge des mineurs non accompagnés dans le domaine de l'asile. Les mineurs non accompagnés représentent une population particulièrement vulnérable, dont les besoins spécifiques méritent une attention soutenue. Récemment, le corps électoral du canton de Berne a refusé un crédit visant à prendre en charge des coûts supplémentaires pour assurer la prise en charge des mineurs non accompagnés. Le forfait accordé par la Confédération ne suffit pas à couvrir les coûts effectifs, ce qui met les cantons dans une situation délicate. Au vu de ce qui précède, Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Quelles solutions le Conseil fédéral envisage-t-il de trouver, avec les cantons, pour faire face au défi de l'accueil et de l'intégration des mineurs non accompagnés?2. Comment le Conseil fédéral se positionne-t-il par rapport aux demandes exprimées par les cantons? Des pas seront-ils faits en direction des cantons?3. Comment le Conseil fédéral juge-t-il, d'une manière générale, la prise en charge des mineurs non accompagnés par les cantons? Des carences importantes, notamment quant au respect de la Convention relative aux droits de l'enfant, sont-elles constatées? Des normes minimales devraient-elles être fixées pour éviter des disparités cantonales trop importantes?



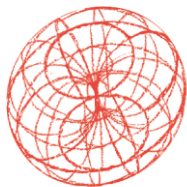
Date	Conseil national	Conseil des Etats
11.09.2017	Tous les Suisses et toutes les Suissesses ayant 16 ans révolus qui ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit ont les droits politiques en matière fédérale. Tous ont les mêmes droits et devoirs politiques. La commission des institutions politiques du conseil national s'est prononcé contre le projet avec 15 voix contre 8.	
12.09.2017	Suite du traitement des initiatives parlementaires du 11 septembre (suite aux dates suivantes : 21 et 26 septembre)	-
18.09.2017.	Interventions parlementaires du DEFR: 15.4023 (Postulat Masshardt): L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public. L'auteure du postulat charge le Conseil fédéral d'examiner si l'éducation à la citoyenneté pourrait être déclarée prestation d'intérêt public (art. 64 al. 1 OFPr). Une étude réalisée en 2014 par l'Institut gfs.bern montre que les élèves des écoles professionnelles ont tout particulièrement besoin d'un encouragement dans le domaine. La loi fédérale sur la formation professionnelle contient les bases légales nécessaires pour agir. Le Conseil fédéral demande de rejeter le postulat, le Conseil national est prioritaire sur ce projet.	-
19.09.2017	Interventions parlementaires du DFJP (suite du traitement le 20 et 26 septembre) : 16.3212 (Motion Wehrli): Entretien de l'enfant. Modification de l'article 277 CC afin de supprimer l'inégalité de traitement entre parents de jeunes en formation et parents de jeunes ne se formant pas. Le Conseil fédéral est chargé de proposer aux Chambres fédérales une modification de l'article 277 B alinéa 2 du Code civil suisse visant à appliquer par analogie l'obligation d'entretien des père et mère aussi en cas d'indigence de leur enfant jusqu'à 25 ans révolus. Cette mesure vise à rendre l'aide sociale	-



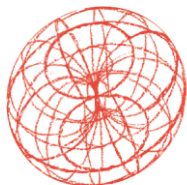
Date	Conseil national	Conseil des Etats
19.09.2017	<p>moins attractive pour les jeunes refusant de se former. Le Conseil fédéral conseille le rejet, le Conseil national est le premier à traiter la motion.</p> <p>16.3250 (Motion Ammann): Convention d'entretien contraignante pour les parents non mariés ensemble. Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet sur la réglementation juridique concernant les contributions d'entretien pour les enfants de parents non mariés. Le Conseil fédéral demande le rejet de la motion, le Conseil national est prioritaire sur cette motion.</p> <p>16.3435 (Motion groupe UDC): APEA. Améliorer l'application du principe de subsidiarité. La motion charge le Conseil fédéral de modifier le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte afin que l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ne puisse refuser que l'assistance à apporter à une personne ayant besoin d'aide soit fournie par le conjoint, le partenaire enregistré, un membre de la famille, un autre proche ou des services privés ou publics que lorsque les critères fixés par la loi ne sont pas remplis. Le Conseil fédéral demande le rejet de la motion, le Conseil national est prioritaire sur cette motion.</p> <p>16.3475 (Motion Schwander): APEA. Instituer un système d'avocats de la première heure. Le Conseil fédéral est chargé de modifier le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte afin que les personnes concernées aient droit à un avocat gratuit. Le Conseil fédéral demande le rejet de la motion, le Conseil national est prioritaire sur cette motion.</p> <p>16.3520 (Motion Quadranti): Mesures en faveur de l'intégration professionnelle des jeunes réfugiés appelés à rester en Suisse. Avec cette motion le Conseil fédéral est chargé :</p>	



Date	Conseil national	Conseil des Etats
	<p>1. de régler, avec l'accord des cantons, le financement de la sélection et de l'offre visant à préparer les mineurs et les jeunes adultes réfugiés (réfugiés reconnus ou admis à titre provisoire) aux examens du degré secondaire II;</p> <p>2. d'augmenter le budget de la Confédération destiné à financer les mesures d'intégration en 2016 et les années suivantes par un crédit supplémentaire, afin que les cantons puissent préparer de façon ciblée les adolescents et les jeunes adultes appelés à rester en Suisse aux examens du degré secondaire II;</p> <p>3. de faire démarrer le projet pilote de préapprentissage pour réfugiés en 2017 déjà, plutôt qu'en 2018 seulement. Le Conseil fédéral demande le rejet de la motion, le Conseil national est prioritaire sur cette motion.</p>	
20.09.2017	<p>16.415 (Initiative parlementaire UDC): Habilitier communes et autorités à recourir contre les décisions des APEA. Le projet demande la modification de l'article 450 CC de façon à donner également qualité pour recourir à la commune de domicile de la personne concernée ou à une autre autorité communale compétente. Par ailleurs, toutes les garanties seront prises pour que le principe de l'effet suspensif (art. 450c CC) ne soit pas vidé de sa substance, donc pour que l'effet suspensif ne soit retiré qu'à titre tout à fait. La Commission des affaires juridiques du Conseil national n'a pas donné suite au projet avec 9 voix contre 16.</p> <p>15.309 (Initiative cantonale SH): Code civil. Droit de recours de la corporation publique tenue de prendre en charge les coûts contre des mesures de protection des enfants et des adultes arrêtées par les APEA. Avec ce projet la Confédération est chargée de modifier l'article 450 du Code civil de sorte que la corporation publique tenue de prendre en charge les coûts ait qualité pour recourir contre des</p>	



Date	Conseil national	Conseil des Etats
	<p>mesures de protection des enfants et des adultes arrêtées par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a donné suite à l'initiative alors que celle du Conseil national n'y a pas donné suite avec 9 voix contre 16.</p> <p>Suite des interventions parlementaires du DFJP du 19.09. (Suite du traitement le 26 septembre)</p>	
21.09.2017	<p>Interventions parlementaires du DDPS :</p> <p>17.3605 (Motion Gmür-Schönenberger): Levée du moratoire sur de nouvelles disciplines sportives soutenues par « Jeunesse et Sport ».</p> <p>Cette motion charge le Conseil fédéral d'adapter le cadre juridique réglementant J+S pour lever le moratoire instauré en 2009 sur l'intégration de nouvelles disciplines sportives dans le programme J+S. Les disciplines subventionnées jusqu'à maintenant, notamment les moins importantes, verront par principe leurs droits maintenus. Les fonds nécessaires au subventionnement des nouveaux sports n'affecteront pas le budget: ils devront être prélevés dans le budget de fonctionnement et portés au crédit de subventionnement. Conseil fédéral conseille le rejet, le Conseil national est le premier à traiter la motion.</p> <p>Suite du traitement d'initiatives parlementaires du 11 septembre (suite aux dates suivantes : 21 et 26 septembre).</p>	
26.09.2017	<p>Interventions parlementaires du DFI</p> <p>15.4075 (Motion Piller Carrard): Introduire des messages sanitaires lors de la diffusion de publicité.</p> <p>Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place une modification de la législation pour que des messages sanitaires soient</p>	



Date	Conseil national	Conseil des Etats
26.09.2017	<p>introduits pour les publicités alimentaires. Les données factuelles montrent que la publicité télévisée influe sur les préférences alimentaires des enfants, sur leurs demandes d'achats et sur les aliments effectivement consommés (OMS 2010). Il s'agirait d'une mesure de santé publique qui aurait comme objectif de sensibiliser le public et plus particulièrement la protection de la santé des enfants. Le Conseil fédéral demande le rejet de la motion, le Conseil national est prioritaire sur cette motion.</p> <p>15.4229 (Motion Herzog): Les troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité ne sont pas une maladie ! Rechercher les vraies causes du problème. Avec cette motion le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que les vraies causes des diagnostics de troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH) soient recherchées, afin de réduire massivement la prescription beaucoup trop importante de médicaments en Suisse alémanique et en Suisse romande. Le Conseil fédéral demande le rejet de la motion, le Conseil national est prioritaire sur cette motion.</p> <p>Suite du traitement des initiatives parlementaires du 11 septembre.</p> <p>Suite du traitement des interventions du DFJP du 19.9</p>	
29.09.2017	Votes finaux.	